



Se battre ou perdre ?

Historiquement le secteur financier est à l'avant-garde de la réduction collective du temps de travail.

Lors de son Congrès du 25 novembre 2010, la CNE Finances rappelle que cette RTT doit répondre à trois conditions : Embauches compensatoires, maintien du salaire pour les travailleurs et diminution du volume de travail. Les heures supplémentaires doivent être strictement limitées et il faut continuer à défendre les formules d'aménagement de la carrière. Vous voulez en savoir plus sur cette proposition et nos autres prises de position ? Consultez notre site www.cne-gnc.be ou demandez notre brochure à votre délégué CNE.

Les vacances annuelles sont un acquis du combat syndical... alors...

BONNES VACANCES !

